

**PROCES VERBAL DE REUNION DE CHANTIER**

**PV n° : 01**

Bruxelles, le 10/03/2005,  
Ref. : 04-11 MERODE / A-1

<b>CHANTIER :</b>	127, rue de Mérode / 20, Rue Coenraets – 1060 Saint-Gilles	
<b>DATE DE LA REUNION :</b>	10.03.2005	
<b>PERSONNES PRESENTES :</b>	AR :	B. André
	MO :	-
	ENT :	IBDE – Mr. Fornonville + technicien

Lors de la visite sur site du 10.03.2005 les points suivants ont été abordés :

- 1)- Il existe une alimentation en eau depuis la voirie pour le 127, rue de Mérode. La bride se situe dans la cave du Lot 2 (Berta), côté mitoyen. Il y aurait encore un compteur desservant le n°127, rue de Mérode, mais qui est coupé.
  - 2)- Il existe une alimentation en eau depuis la voirie vers le 20, rue Coenraets. On suppose que la bride se trouve sous l'entrée, en cave. Il y aurait encore un compteur desservant le n°20, rue Coenraets, mais qui est coupé.
  - 3)- Pour installer les compteurs d'eau dans le local compteur prévu (ancienne cuve à mazout), il faut :
    - a)- sectionner l'alimentation existante (coût :568,00€ HTVA)
    - b)- créer un raccordement depuis le réseau jusqu'au compteurs (Forfait de 1.067,00€TVA).
    - c)- installer le nombre de compteurs souhaités (151,5€/pce).
- NB : Le carottage Ø80 dans le mur de façade doit être réalisé par nous - H : 1,00m sous niveau trottoir et à 10cm du mur (gauche ou droit au choix).
- Nous vous recommandons de faire installer dans le local technique Mérode 7 compteurs privatifs pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 + 1 compteur pour les communs. Le compteur de la maison Coenraets serait placé dans ses caves.
- 4)- Le délai d'intervention de l'IBDE est de 10 jours après réception du paiement. Le travail en soi, yc pose des compteurs, prendra 1 à 2 jours.
  - 5)- Pour l'alimentation en eau du chantier, l'IBDE ouvrira un des compteurs existants. Cette ouverture ne serait pas facturée.

Fait à Bruxelles le 10/03/2005.

B. André.  
M. Kepaou.  
ARCHITECTES